



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Le Président directeur général

## Décision n°2021/ 35 /PDG Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement

Vu les articles L 313-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime,

Vu l'article R 313-25 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu le décret du 30 octobre 2018 portant renouvellement du Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

### Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : concernant les documents ayant une incidence financière relevant de la **Direction régionale Martinique**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Déléataires de signature | Fonctions exercées  | Capacités  |
|--------------------------|---|--|
| Nathalie HEBERT          | Directrice régionale  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale</li> <li>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement</li> <li>- Certifier toute pièce de dépense et de recette</li> <li>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle</li> </ul>  |
| Antoinette TERRANCE      | Cheffe du service agriculture, pêche et contrôles                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liquider et ordonnancer les aides</li> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires</li> <li>- Signer les documents et contrats relatifs au recrutement de personnel temporaire sur les métiers de contrôleur et de gestionnaire administratif contrôles</li> </ul>   |
| Rosemonde CHRISTOPHE     | Cheffe du service formation professionnelle emploi et apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale</li> <li>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement</li> <li>- Certifier toute pièce de dépense et de recette</li> <li>- Liquider et ordonnancer les aides</li> <li>- Signer les conventions, marchés et avenants conclus dans le cadre de l'activité concurrentielle</li> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires</li> </ul> |
| Lucia DAQUIN-FEVAL       | Adjointe à la cheffe du service agriculture, pêche et contrôles     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Engager l'établissement dans la limite de 40 000 € HT et exécuter les marchés signés par la Direction générale</li> <li>- Signer les ordres de mission et certifier les frais de déplacement</li> <li>- Certifier toute pièce de dépense et de recette</li> <li>- Liquider et ordonnancer les aides</li> <li>- Signer tout document relevant de la direction régionale en dehors des courriers parlementaires</li> </ul>  |

**Article 2** : concernant les documents sans incidence financière relevant de la **Direction régionale Martinique**, délégation permanente de signature est donnée à :

| Déléataires de signature | Fonctions exercées  | Capacités   |
|--------------------------|---|---|
| Nathalie HEBERT          | Directrice Régionale  | - Signer tout document relevant de la direction régionale Martinique, hors courrier parlementaire<br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire et secondaire |
| Antoinette TERRANCE      | Cheffe du service agriculture, pêche et contrôles                   | <i>Dans leur domaine de compétence :</i><br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire  |
| Rosemonde CHRISTOPHE     | Cheffe du service formation professionnelle emploi et apprentissage | <i>En cas d'empêchement de la directrice régionale :</i><br>- Signer tout document relevant de la direction régionale Martinique, hors courrier parlementaire   |
| Lucia DAQUIN-FEVAL       | Adjointe à la cheffe du service agriculture, pêche et contrôle      | <i>Dans son domaine de compétence :</i><br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br><i>En cas d'empêchement de la directrice régionale :</i><br>- Signer tout document relevant de la direction régionale Martinique, hors courrier parlementaire                                    |
| Fabrice PIEJOS           | Responsable administratif et financier                              | <i>Dans son domaine de compétence :</i><br>- Signer les congés annuels et les autorisations d'absence<br>- Signer les fiches d'évaluation annuelles et leurs annexes du personnel de la direction en qualité de notateur primaire   |

**Article 3** : La présente décision remplace toute décision précédente ayant le même objet. Elle prend effet à compter de sa date de publication au Bulletin Officiel du ministère en charge de l'agriculture.

Fait à Limoges,  
Le 22.01.2021

Le Président directeur général

  
Stéphane LE MOING

M. le Président Directeur Général (original)

Ampliation :

M. l'Agent Comptable

Copies :

Mme Nathalie HEBERT

Mme Antoinette TERRANCE

Mme Rosemonde CHRISTOPHE

Mme Lucia DAQUIN-FEVAL

M. Fabrice PIEJOS

DRH

DFJL